



Réf. Farde e-Assemblées : 2595078

N° OJ : 86

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

**Objet :** Culture.- Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 31.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidés de fonctionnement pour un montant total de 31.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

\* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 8.500,00 à l'asbl L'Enfant Sauvage;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Axoso ;

\* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 10.000,00 EUR à l'asbl Les Voyageurs sans Bagage ;

- 2.500,00 EUR à l'asbl Fantastique Collectif ;

- 5.000,00 EUR à l'asbl La Maison de la Littérature de Jeunesse "Le Wolf" ; ED 24/19416.

Annexes :

